

Conseil Municipal

Du mardi 24 février 2025

PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Date de la convocation : 19/02/2025 Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Adjoints,

Conseillers en exercices : 19 Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Conseillers présents : 14 Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Gérard CHESNAIS, François POIRIER, Fabien FOUCHER, Cécile KERNIVINEN, Alexandra GOUSSET, Jocelyne JEULAND
Conseillers votants : 18 Conseillers Municipaux

Absente excusée : Valérie GAUDION

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Aurélie SOULLARD à Cécile KERNIVINEN
Christophe OGIER à Marie-Noëlle RENAULT
Laurence LOISON à Marie-Odile DAYOT
Jean-Pierre BERTINET à Joseph JEULAND

Secrétaire de séance : François POIRIER

Délibération 2025.02.001

Validation du compte-rendu du conseil du 14 janvier 2025

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 14 janvier 2025

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Ordre du jour du conseil :

- **Délibération 2025.02.002** : Finances -Comptes de gestion 2024
- **Délibération 2025.02.003** : Finances- Comptes administratifs 2024
- **Délibération 2025.02.004** : Finances- Subventions 2025 aux associations
- **Délibération 2025.02.005** : Finances- Photocopies attribuées aux associations communales pour l'année 2025
- **Délibération 2025.02.006** : Finances- Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève
- **Délibération 2025.02.007** : Finances- Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire 2025
- **Délibération 2025.02.008** : Finances - Ecole privée : participation contrat d'association et fournitures scolaires 2025
- **Délibération 2025.02.009** : Finances - Subvention 2025 école publique et école privée
- **Délibération 2025.02.010**: Finances- Subvention Région
- **Délibération 2025.02.011**: Eaux des Portes de Bretagne - Rapport d'activités 2023
- **Délibération 2025.02.012**: Finances – Tarifs des camps 2025 à l'Accueil Collectif de Mineurs
- **Délibération 2025.02.013** : Finances – devis pumptrack
- **Délibération 2025.02.014** : Marché public - Avenant 1 lot 1 pour la tranche 4 des travaux de l'église Saint Patern (restauration façade nord et campanile)

Monsieur ABIVEN conseiller aux décideurs locaux présente le bilan financier de la commune à l'ensemble des membres du conseil municipal

Finances - Comptes de Gestion 2024

M. Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.
- ❖ Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Finances – Comptes Administratifs 2024

Les projets de comptes administratifs ont été étudiés par la commission finances du 4 février 2025

M. Joseph JEULAND présente les comptes administratifs 2024 :

❖ Commune – Budget principal

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>		
<i>Budget commune</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	3 411 518,83 €	698 670,93 €
Recettes	3 411 518,83 €	448 489,42 €
Résultat 2024		- 250 181,51 €
Résultat reporté 2023		680 667,71 €
Résultat cumulé (A)		430 486,20 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 938 241,00 €	1 743 725,27 €
Recettes	1 938 241,00 €	2 016 801,14 €
Résultat 2024		273 075,87 €
Résultat reporté 2023		- €
Résultat cumulé		273 075,87 €

Résultat de l'exercice 2024

Budget Villa Bleue

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	59 801,66 €	28 326,69 €
Recettes	59 801,66 €	10 879,49 €
Résultat 2024		-17 447,20 €
Résultat reporté 2023		44 622,17 €
Résultat cumulé (A)		27 174,97 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		
		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	74 581,06 €	48 633,63 €
Recettes	74 581,06 €	74 744,53 €
Résultat 2024		26 110,90 €
Résultat reporté 2023		
Résultat cumulé		26 110,90 €

Résultat de l'exercice 2024

Budget Pôle médical

INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	66 161,55 €	35 956,72 €
Recettes	66 161,55 €	17 996,11 €
Résultat 2024		-17 960,61 €
Résultat reporté 2023		44 271,06 €
Résultat cumulé (A)		26 310,45 €

Restes à réaliser

Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €

A financer

FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	60 204,00 €	41 978,03 €
Recettes	60 204,00 €	62 287,25 €
Résultat 2024		20 309,22 €
Résultat reporté 2023		
Résultat cumulé		20 309,22 €

Résultat de l'exercice 2024

Budget Manoirs 3

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	750 000,00 €	448 432,31 €
Recettes	750 000,00 €	392 959,71 €
Résultat 2024		-55 472,60 €
Résultat reporté 2023		357 040,29 €
Résultat cumulé (A)		301 567,69 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	868 034,22 €	575 297,59 €
Recettes	868 034,22 €	732 011,94 €
Résultat 2024		156 714,35 €
Résultat reporté 2023		-1 069,51 €
Résultat cumulé		155 644,84 €

Résultat de l'exercice 2024

Budget Centre de secours

INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	29 939,43 €	14 676,81 €
Recettes	29 939,43 €	15 802,43 €
Résultat 2024		1 125,62 €
Résultat reporté 2023		-3 389,35 €
Résultat cumulé (A)		-2 263,73 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		0,00 €
A financer		-2 263,73 €

FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	26 437,00 €	10 096,29 €
Recettes	26 437,00 €	26 437,38 €
Résultat 2024		16 341,09 €
Résultat reporté 2023		0,00 €
Résultat cumulé		16 341,09 €

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>		
<i>Budget Beausoleil</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	35 114,47 €	14 263,16 €
Recettes	35 114,47 €	15 533,19 €
Résultat 2024		1 270,03 €
Résultat reporté 2023		15 381,28 €
Résultat cumulé (A)		16 651,31 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	25 500,00 €	16 270,96 €
Recettes	25 500,00 €	26 419,88 €
Résultat 2024		10 148,92 €
Résultat reporté 2023		0,00 €
Résultat cumulé		10 148,92 €

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Joseph JEULAND, adjoint au Maire, soumet les comptes administratifs 2024 au vote.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Finances - Subventions 2025 aux associations

Madame Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

La commission des finances du 4 février 2025 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales et extra-communales.

Propositions de la commission :

1 - Associations communales

Subvention aux associations communales				
		Valeur du point :	1,39 €	Année : 2025
		Subvention par élève :	4,60 €	
	Nom de l'association	Demande subvention	Détermination de la subvention	
			Subvention proposée	
			Base	Exception.
1	Foot	Oui	2 500 €	
2	Volley	Oui	2 200 €	
3	Danse	Oui	1 600 €	
5	Dynamic'gym	Non	0 €	
6	Club amitié loisirs	Oui	320 €	
7	Anciens combattants	Oui	180 €	
8	Amicale des pompiers	Non	0 €	
9	T. Parents	Non	0 €	170 €
10	Faits mains	Non	0 €	
11	Art Plastique	Oui	600 €	
12	L'Envol	Oui	635 €	
13	A.P.EL.	Oui	335 €	35 €
14	OGECE	Oui	300 €	
16	Palets	Non	0 €	
17	Pêche	Oui	200 €	
19	P'tites raquettes	Oui	1 000 €	300 €
21	Aéropavi	Oui	640 €	
22	Com'etes	Oui	200 €	3 000 €
23	Classe	Non	0 €	
25	Cop'Pink	Non	0 €	
26	Le cabaret du cœur	Non	0 €	
27	Ecole St Patern (sortie scolaire)		1 410 €	
28	Ecole Charles Perrault (sortie scolaire)		1 410 €	
TOTAUX			13 530 €	3 505 €
			17 035 €	

2 – Associations extérieures

NOM DE L'ASSOCIATION	2024	2025
ADMR	300,00 €	300,00 €
AFM TELETHON	59€ -> CCAS	59 € -> CCAS
ALCOOL ASSISTANCE	59€ -> CCAS	59€ -> CCAS (si demande)
AAPEDYS		59 € -> CCAS
APF France HANDICAP	59€ -> CCAS	59€ -> CCAS (si demande)
ATD QUART MONDE	59€ -> CCAS	59 € -> CCAS
ASSOCIATION DES ACCIDENTS DE LA VIE	59€ -> CCAS	59 € -> CCAS
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	59€ -> CCAS	59€ -> CCAS (si demande)
ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	59€ -> CCAS	59€ -> CCAS (si demande)
BISTROT MÉMOIRE (ADSPV)	59€ -> CCAS	59 € -> CCAS
EAU ET RIVIERES	59,00 €	59,00 €
France ADOT 35	59€ -> CCAS	59 € -> CCAS
JUDO CLUB DE DOMAGNE	176,00 €	16,50 €/jeune
LES JONGLEURS GYM	64,00 €	16,50 €/jeune
REVES DE CLOWN	59 € -> CCAS	59 € -> CCAS
SECOURS CATHOLIQUE	300 € -> CCAS	300 € -> CCAS
SECOURS POPULAIRE		59 € -> CCAS
SOLIDARITE PAYSANS	59€ -> CCAS	59 € -> CCAS
SOS AMITIE	59€ -> CCAS	59€ -> CCAS (si demande)
BASKET CHATEAUBOURG	48,00 €	33,00 €
Groupe de Secours Catastrophe Français	97 € - CCAS	97 € - CCAS(si demande)
CLOE	59€ -> CCAS	59 € -> CCAS
CIDFF	59€ -> CCAS	59 € -> CCAS
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	59 €	59,00 €
MFR SAINT SYMPHORIEN	50€/jeune	50,00 €
MFR CRAON	50€/jeune	50,00 €
LES AMIS DE LA GENDARMERIE	200,00 €	200,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE		200,00 €
AUTRES ORGANISMES		300,00 €
CCAS DE LOUVIGNE DE BAIS	1 779,00 €	15 300,00 €
TOTAL	906,00 €	16 551,00 €

Les membres des associations communales sortent de la salle pour ce vote

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Photocopies attribuées aux associations communales pour l'année 2025

Madame Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

La commission des finances qui s'est réunie le 4 février 2025 a étudié le nombre de photocopies attribuées aux associations pour 2025.

Associations	Nombre de photocopies (N&B)		
	2022	Suppléments	2023
Theatre	700		350
Capucine	500		250
CSF	500		250
Sapeurs Pompiers	250		125
Anciens Combattants	320		160
Danse	560		560
Club Amitie et Loisirs	500		500
Art plastique	240		120
Fait Mains	700		800
Gym	400		200
Volley	300		150
Foot (2 cartes)	430		215
Peche	450		225
A.C.C.A	190		190
Palets	300		150
Envol (Publique)	1000		500
Apel (Privée)	500		250
Les Classes	0		125
Les Ptites Raquettes	200		200
Aero Pavi	150		75
Com'etes	0		125
Ouvrez les guillemets	0		125
Cop'Pink	0		125

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour l'année 2025, et comme les années passées, il est nécessaire de définir le coût d'un élève de l'école publique afin de :

- De fixer la participation des communes de résidences pour les élèves scolarisés à l'école publique de Louvigné de Bais non domiciliés à Louvigné-de-Bais
- Calculer la participation à verser à l'école privée Saint Patern au titre du contrat d'association

Ce coût est calculé sur la base des dépenses de l'année N-1 et comprend notamment les dépenses suivantes :

- Entretien des bâtiments : eau, électricité, nettoyage des locaux...
- ATSEM pour les élèves de maternelles
- Maintenance copieur, matériel informatique...

La commission finances, réunie le 4 février 2025, a étudié le coût 2025 qui s'élève à :

- Elémentaire : 508,71 €
- Maternelle : 1 574,53 €

	Coût élève			
	Maternelle		Elémentaire	
	Commune	Coût moyen départemental	Commune	Coût moyen départemental
2020	1 380,33 €	1 230,00 €	434,85 €	376,00 €
2021	1 222,59 €	1 262,00 €	369,65 €	386,00 €
2022	1 223,45 €	1 307,00 €	341,26 €	384,00 €
2023	1 287,26 €	1 466,00 €	390,98 €	424,00 €
2024	1 447,81 €	1 523,00 €	440,97 €	476,00 €
2025	1 574,53 €		508,71 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le coût d'un enfant de primaire à 508,71€ et celui d'un enfant de maternelle à 1 574,53€
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à passer les écritures correspondantes
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à demander aux communes voisines ayant des enfants scolarisés à Louvigné de Bais le remboursement de ces frais
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission finances, réunie le 4 février 2025, propose de revaloriser de **1%** la participation de la commune pour les fournitures scolaires et le petit matériel :

Fournitures et petit matériel			
	Fournitures	PM	Transport
2021	30,67 €	22,51 €	2 000,00 €
2022	30,98 €	22,74 €	2 400,00 €
2023	31,60 €	23,19 €	2 500,00 €
2024	31,92 €	23,42 €	2 500,00 €
2025	32,24 €	23,66 €	2 600,00 €

Ecole publique Charles PERRAULT					
	Maternelle	Elementaire	Total	Fournitures	PM
2020	54	116	170	5 162,90 €	3 789,30 €
2021	50	99	149	4 570,38 €	3 354,42 €
2022	55	98	153	4 740,01 €	3 478,92 €
2023	54	97	151	4 771,61 €	3 502,11 €
2024	56	91	147	4 691,66 €	3 443,43 €
2025	47	91	138	4 448,46 €	3 264,94 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de définir les montants suivants pour 2025 :

- Fournitures scolaires : 32,24 € par élève
- Petit matériel : 23,66€ par élève
- Transport scolaire : 2 600 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Ecole privée : participation contrat d'association et fournitures scolaires 2025

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour rappel, les montants 2025 définis pour l'école publique sont les suivants :

- Coût élève maternelle : 1 574,53€
- Coût élève élémentaire : 508,71€
- Participation fournitures scolaires : 32,24 € par élève

Ecole privée Saint Patern								
	Maternelle	Ext	Elementaire	Ext	Total	Contrat d'association	Fournitures	Total
2020	32	12	57	13	114	68 957,01 €	3 462,18 €	72 419,19 €
2021	34	13	56	11	114	62 268,46 €	3 496,80 €	65 765,26 €
2022	37	11	50	13	111	63 830,96 €	3 438,83 €	67 269,79 €
2023	35	9	42	12	98	61 475,26 €	3 096,80 €	64 572,06 €
2024	34	8	44	16	102	68 628,22 €	3 255,44 €	71 883,66 €
2025	31	11	43	11	96	70 684,96 €	3 094,58 €	73 779,54 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valide le calcul ci-dessus présenté à savoir une participation de :
 - ✓ 70 684,96 € au titre du contrat d'association
 - ✓ 3 094,58 € au titre des fournitures scolaires
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer le versement de ces participations
- D'autoriser le paiement par mois pendant 12 mois pour l'année 2025
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Subvention 2025 école publique et école privée

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission des finances du 4 février 2025 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales et extra-communales.

Propositions de la commission :

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer les projets exceptionnels :

- 1 410€ pour l'école publique Charles Perrault
- 1 410€ pour l'école privée Saint Patern

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ De valider le financement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 410€ pour l'école publique et l'école privée
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Subvention Région

M. Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Les travaux de la tranche 5 de l'église Saint Patern sont éligibles à :

- L'aide de la Région

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	217 787,03 €	Région	50 000€
		DRAC 40%	87 115€
		Autofinancement	80 672,03€
Total	217 787,03 €	Total	217 787,03 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à la Région
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Eaux des Portes de Bretagne - Rapport d'activité 2023

M. Michel RENOU, adjoint au Maire, expose :

En application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le syndicat présente les éléments administratifs, techniques et financiers rédigés dans son rapport d'activité 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le rapport d'activité 2023 des Eaux des Portes de Bretagne
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances – Tarifs des camps 2025 à l'Accueil Collectif de Mineurs

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pendant les vacances d'été 2025, les deux camps sont organisés durant les semaines 29 et 30 pour une durée de 4 jours au lieu de 5. Il convient donc de revoir les tarifs voté le 17 décembre 2024.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver les nouveaux tarifs pour les camps de l'année 2025
 - ❖ Camp : 110€
 - ❖ Camps + covoiturage 100€
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances – Devis pumptrack

Mme Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

Vu la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020, qui donne la possibilité pour les acheteurs de conclure un marché de travaux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT : sans publicité ni mise en concurrence est prolongée **jusqu'au 31 décembre 2025**

Vu le décret 2024-1217,

Considérant que ce devis a reçu un avis favorable de la commission enfance le 30 novembre 2023

Considérant le montant du devis à 93 956,96 HT soit 112 748,35€ TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant de 93 956,96 HT soit 112 748,35€ TTC
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Marché public - Avenant 1 lot 1 pour la tranche 4 des travaux de l'église Saint Patern (restauration façade nord et campanile)

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Des prestations supplémentaires suivantes doivent être réalisées au niveau du calepinage :

- Réduit les parements en pierre de taille. Des pierres qui auraient pu être changées seront conservées si elles peuvent être réparées ou assez protégées.
- Réduit les prestations des pinacles : 3, 4 et 5 seront réparés plutôt que démontés/remontés comme envisagé initialement ;
- Réduit le nombre de boules sommitales des pinacles : celles qui sont encore sur site en granit seront réemployées, plutôt que remplacées par des boules sommitales en grès, qui étaient les dispositions d'origine ;

Lot 1 Maçonnerie / taille de pierre – Entreprise GREVET

- **Travaux en Plus -Value**

Montant initial du marché HT :	510 336,70 € HT
Avenant 1 (lot 1) avec l'ensemble des options	+69 249,11 € HT
Nouveau montant du marché HT :	579 585,81 HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à la DRAC et la Région
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Compte rendu des commissions :

Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

- Avenue des Vallons : La question a été posée à Vitré Communauté concernant la réalisation de la tranchée entre les habitations et les arbres. La communauté de communes suggère d'enlever les arbres. Le tarif de cet abattage n'est pas encore connu. La décision finale reviendra à Vitré Communauté.
- Suite au décès de Mlle MENARD, son terrain situé sur la parcelle n°1055 a été léguée à la Ville de Dinard. La commune de Louvigné-de-Bais propose un rachat de cette parcelle pour un montant de 30 000 €. La parcelle fait 1 200m² et pourrait être divisée en 2 lots.

Commission Vie associative et Culturelle

- Une projection cinématographique en plein air sera organisée le 14 juin 2025 (salle Intermède)

Questions diverses

- Les travaux des vestiaires de la salle de sport se déroulent dans les délais.
- Commission du centre bourg : Madame Cécile KERNIVINEN remplacera Didier LOUAPRE

Prochaines commissions

- Commission Vie associative et Culturelle : le 03 mars à 19h30 à la mairie
- Commission Enfance : le 03 mars à 18h00 à la mairie
- Commission finances le 04 mars 2024 à 17h00 à la mairie

SEANCE LEVÉE À 20H43

**Prochain Conseil Municipal
18 mars 2025 à 19h00 salle Intermède**

Compte-rendu affiché le 27 février 2025,

Le Maire,

Thierry PIGEON



Le secrétaire de séance,

François POIRIER

